1.2.A

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : 07.06.99
Administrateur CPEONS

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

METHODOLOGIE SPECIALE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE DANS LE CADRE DE PRATIQUES RELATIONNELLES

CODE DE L'U.F. (3) 945108U35C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 902

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur
X (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	X	Social	X
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 10 JUIN 1999
Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui X(1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1...page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1...page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1...page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1...page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3) 9451 08 U 35 C1	Code du domaine de formation : (4) 902

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Méthodologie spéciale de psychologie appliquée dans le cadre de pratiques relationnelles	CT	F	48
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	60

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : Avis favorable 29/01/2000 Roger MONNIER

Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière : 01.03.2000

Date : ..... Signature :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

UNITE DE FORMATION :

METHODOLOGIE SPECIALE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE DANS LE CADRE DE PRATIQUES RELATIONNELLES

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

1.1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

Cette unité de formation vise plus particulièrement à rendre l'étudiant capable d'utiliser des modèles et outils théoriques psychologiques afin :

- de décrire et d'analyser les différents aspects de(s) situations(s) relationnelle(s) ;
- de proposer des solutions de remédiation visant à améliorer la situation relationnelle ;
- d'évaluer la qualité de son intervention et de l'articuler sur un questionnement éthique.

Annexe 2

METHODOLOGIE SPECIALE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE DANS LE CADRE DE PRATIQUES RELATIONNELLES

A. Pour accéder à l'unité de formation , l'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes :

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

2.1. Capacités.

Sur base d'un fait de vie mettant en jeu une situation relationnelle :

- décrire ce fait en utilisant les concepts généraux de la psychologie tels que notamment la psychologie générale, la psychologie sociale,... ;
- utiliser une démarche scientifique qui s'applique aux sciences humaines ;
- identifier les comportements individuels en se référant aux bases théoriques de la psychologie, de la psychologie génétique et de la psychologie sociale ;
- décrire ces comportements en utilisant la terminologie spécifique relative aux développements sensoriels, moteurs, intellectuels, cognitifs, affectifs et sociaux de l'être humain ;
- questionner ces comportements à la lumière de références, antagonistes ou non, telles que notamment :
  - l'inné - l'acquis,
  - le normal - le pathologique,
  - l'autorité - la soumission ;

et d'autre part

en s'appuyant sur au moins deux modèles de communication envisagés dans l'unité de formation, d'analyser la situation relationnelle c'est à dire :

- décrire les aspects verbaux et non verbaux du message propre à cette situation relationnelle ;
- mettre en évidence la place et le rôle joués par chaque intervenant de cette situation relationnelle ainsi que la nature de leurs interactions ;
- identifier les facilitants et les freins de cette situation de communication ainsi que leurs causes et conséquences ;
- mesurer les points forts et les points faibles de la compétence verbale de l'émetteur ;
- proposer des stratégies d'optimalisation de la communication dans cette situation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu.

Attestation de réussite des unités de formation «Post-graduat en pratiques relationnelles : initiation à la psychologie» **et** «Post-graduat en pratique relationnelles :structures de la communication».

B. Processus de capitalisation.

Pour valoriser la réussite de cette unité de formation dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moins, d'un titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Annexe 3

METHODOLOGIE SPECIALE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE DANS LE CADRE DE PRATIQUES RELATIONNELLES

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT.

La constitution des groupes doit garantir le niveau des études et être en relation avec le code U de l'activité d'enseignement de l'unité de formation.

Annexe 4

METHODOLOGIE SPECIALE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE DANS LE CADRE DE PRATIQUES RELATIONNELLES

PROGRAMME.

L'étudiant sera capable, dans le cadre de situations relationnelles spécifiques, choisies selon les desiderata du groupe et du formateur :

- d'observer des situations relationnelles en utilisant des outils scientifiques d'objectivation ;
- de décrire et d'analyser les éléments constitutifs de la situation et de proposer des hypothèses quant aux causes, aux conséquences et aux pistes de remédiation en regard :
    - des différents courants relatifs à la dynamique humaine,
    - aux différents aspects cognitif, affectif, social, linguistique et psychomoteur ;
- de décrire les aspects du comportement propres à l'individu et ceux de l'individu dans le groupe ;
- de positionner sa discussion, son analyse, et ses propositions relatives à la situation, sur base de théories relatives au comportement humain ;
- de dégager les différents éléments nécessaires à une analyse rigoureuse et complète ;
- de découvrir une méthodologie adaptée pour construire collectivement un outil d'analyse d'une situation relationnelle ;
- de mettre en évidence les éléments situationnels qui induisent un questionnement éthique.

Annexe 5

METHODOLOGIE SPECIALE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE DANS LE CADRE DE PRATIQUES RELATIONNELLES

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, sur base d'une situation professionnelle mettant en jeu une problématique relationnelle, et en utilisant l'outil d'analyse élaboré collectivement au cours de l'unité de formation de formuler des hypothèses de remédiation c'est à dire :

- de décrire les aspects du comportement propre à l'individu ;
- de justifier son analyse sur base d'au moins deux théories relatives au comportement humain ;
- de décrire les aspects du comportement de l'individu dans le groupe ;
- de justifier cette description sur base d'au moins deux théories relatives à la psychologie sociale et envisagée lors de l'unité de formation ;
- de proposer des pistes de travail cohérentes dans cette situation spécifique, celles-ci intégrant les différents aspects de la dynamique humaine.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique au domaine de la psychologie,
- la richesse de l'analyse : clarté, précision, cohérence,
- l'adéquation de la description du comportement individuel en regard des théories proposées,
- l'adéquation de la description du comportement de l'individu dans le groupe en regard des expériences proposées,
- la capacité à présenter une réflexion nuancée et diversifiée dans le cadre d'un questionnement éthique.

Annexe 6

METHODOLOGIE SPECIALE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE DANS LE CADRE DE PRATIQUES RELATIONNELLES

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS.

Un enseignant

ou

un expert possédant une expérience particulière d'au moins 3 ans dans la pratique des relations humaines et plus particulièrement dans le domaine de la psychologie appliquée.